

Les ripisylves

Ces formations créent une grande diversité écologique à l'interface des cultures et cours d'eau. Elles jouent également un rôle dans la stabilisation des berges et elles régulent la température des cours d'eau (ombrage).



Où installer une haie selon quels objectifs ? ...à l'échelle de l'exploitation

Pour favoriser la biodiversité

- Connecter les éléments boisés entre eux (bosquets, autres haies...)
- Fractionner si possible les grandes parcelles
- Diversifier les espèces dans les haies existantes

Pour préserver la qualité de l'eau

- Parallèlement aux cours d'eau ou aux fossés
- Au fond de talwegs, zones de ruissellement, zones d'alimentation des captages

Pour réguler le régime hydraulique

- Perpendiculairement aux cours d'eau

Pour lutter contre l'érosion

- Le long des courbes de niveau, perpendiculairement à la pente
- Sur les talus
- À mi-pente en limite de parcelle

Pour protéger contre le vent

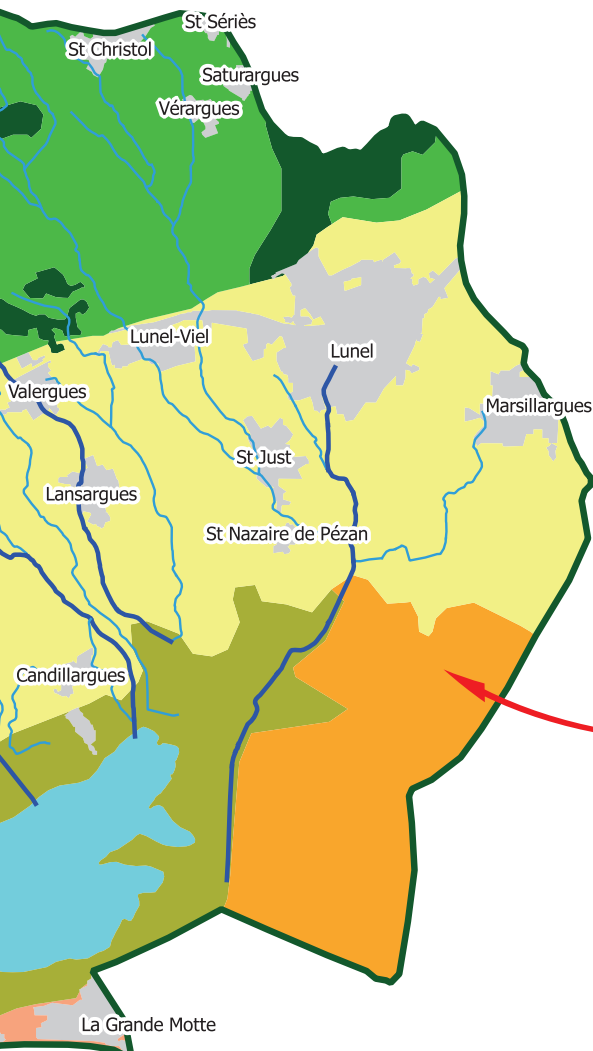
- Perpendiculairement aux vents dominants

Pour valoriser l'aspect paysager

- En maillage autour des parcelles
- Aux abords des bâtiments et des serres
- Parallèlement aux chemins et aux cours d'eau

La basse plaine du Vidourle

Ce secteur de céréales et de légumes de plein champ abrite une faune patrimoniale des milieux « steppiques », notamment la très menacée Outarde canepetière qui affectionne les paysages très « ouverts ». Dans ce secteur, il est donc préférable de ne pas implanter de nouvelles haies, ou alors des haies basses uniquement.



- Légende**
- Trames agricoles
 - Coteaux du Nord du bassin versant
 - Plaine de Mauguio-Lunel
 - Basse plaine du Vidourle
 - Zones humides de bordure d'étang
 - Grands ensembles forestiers et de garrigues
 - Étang de l'Or
 - Lido du Petit et Grand Travers
 - Zones artificialisées
 - Zones artificialisées
 - Cours d'eau
 - Rivière
 - Ruisseau

Réglementation

Règles générales

→ Zones Non Traitées

L'Arrêté du 12 septembre 2006 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires. Il définit entre autres les ZNT (Zones Non Traitées) de 5, 20, 50 ou > 100 m qui se mesurent à partir de la rupture de pente du lit du cours d'eau, fossé, point d'eau et qui ne peuvent recevoir aucun traitement.

Les ZNT de 20 et 50 m peuvent être réduites à 5 m aux 3 conditions suivantes :

- Avoir un dispositif végétalisé permanent d'au moins 5 m de large en bordure des points d'eau :
 - arbustif pour l'arboriculture et la viticulture : hauteur équivalente à celle de la culture
 - herbacé ou arbustif pour les autres cultures.
- Utiliser des buses anti-dérive agréées
- Tenir un cahier d'enregistrement

→ Voisinage

- haie > de 2 m de hauteur : elle doit être située à plus de 2 m des limites de propriété
- haie < de 2 m de hauteur : elle doit être située à plus de 0,5 m des limites de propriété

Des arrêtés municipaux peuvent compléter cette réglementation

Conditionnalité des aides PAC

→ Bandes Tampons

Une bande tampon de minimum 5 mètres de large doit être implantée le long de tous les cours d'eau définis dans l'Arrêté préfectoral BCAE. Cette bande tampon peut être herbacée, arbustive ou arborée (haie). Elle ne peut recevoir ni traitement ni fertilisation.

→ Maintien des particularités topographiques

Toute exploitation est tenue d'avoir dans sa surface agricole ou en bordure des parcelles des éléments pérennes du paysage (haies, arbres, fossés, murets, mares...). Chaque élément se convertit selon sa surface ou sa longueur pour les éléments linéaires en « surface équivalente topographique » (SET) qui doit représenter 4 % de la SAU en 2013.

Ex: pour une SAU de 50 ha, il faut en 2013 avoir 2 ha de SET soit, par exemple, 200 mètres linéaires de haie.

Ce pourcentage est susceptible d'être revu à la hausse lors de la prochaine programmation de la PAC.

Des aides existent

• **Conseil Général de l'Hérault** : dans le cas d'une démarche collective sur un territoire de production identifié et cohérent, il peut accompagner financièrement l'implantation d'éléments favorables à la biodiversité comme les haies : travaux, achat de plants, matériel végétal, protection des plants, paillage, voire le remplacement des haies monospécifiques (cyprès). Cette aide intervient pour accompagner les exploitations engagées dans une démarche de prise en compte de la biodiversité à l'échelle de l'exploitation, notamment suite à un diagnostic.

• **Divers** : il peut exister ponctuellement des opérations de plantation d'arbres, notamment via des financements privés.

• **Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)** : ce programme finance à 40 % (Europe, Etat, Conseil Général) le matériel végétal, paillage, protection des plants et la main d'œuvre associée dans certaines conditions (âge, montant d'investissement, type de plants, commune, statut de l'exploitation...).

En 2014, un nouveau programme de développement rural interviendra et déterminera les possibilités d'aides dans le cadre européen : re-conduction de programmes existants (PVE) ou nouveaux dispositifs. Renseignez vous auprès de la Chambre d'agriculture pour étudier les possibilités de financement de votre projet.

Contacts

Chambre d'Agriculture de l'Hérault et Association Départementale de Valorisation Agricole de l'Hérault (ADVAH)
Maison des agriculteurs
Mas de Saporta - Bâtiment A
CS 10010 - 34875 Lattes Cedex
Tél. : 04 67 20 88 00
lhullier@herault.chambagri.fr
suzor@herault.chambagri.fr
www.herault.chambagri.fr

Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR)
Carré Montmorency
474 Allée Henri 2 de Montmorency
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 29 99 71
agrienvironnement@cenlr.org
www.cenlr.org

CEHM
Syndicat Expérimentale Pêche à L'Étang
LANGUEDOC-ROUSSILLON
CEHM
Mas de Carrière
34590 Marsillargues
Tél. : 04 67 71 55 00
cehm@cehm.net
www.cehm.net

syndicat mixte du bassin de l'Or (Symbo)
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (Symbo)
130 chemin des merles
34400 Lunel
Tél. : 04 67 22 00 20
secretariat@symbo.fr
www.etang-de-l-or.com

Partenaires Financiers



Remerciements : nous tenons à remercier l'ensemble du comité de relecture, notamment COFRUID/OC pour sa participation à la rédaction.

Crédit photos : couverture haie-vigne: CA34 ; couverture vue aérienne : Thomas Gendre ; coteaux viticoles : Lionel Piroul / CEN LR ; plaine de Mauguio-Lunel, zones humides, basse plaine du Vidourle : Thomas Gendre ; ripisylve : Symbo, fond intérieur : CA34 ; photos de plantation : AGROOF

Éléments de bibliographie : Biodiversité et régulation des ravageurs en arboriculture fruitière, CTIFL, décembre 2012
- Les auxiliaires et l'arboriculture/les grandes cultures/ le maraîchage/la vigne, Guides Techniques, Chambres d'agriculture Pays de Loire, mai 2012

Cartographie : Réalisation : CEN LR, 2012

Les HAIES AGRICOLES

Intérêts, choix et plantation

Bassin versant de l'Étang de l'Or



Les grands rôles des haies

Les haies protègent les cultures en faisant office de tampon entre les parcelles. Elles doivent être bien structurées, c'est-à-dire composées de plusieurs strates (herbes, arbustes, arbres) et de plusieurs essences.

Elles présentent alors une certaine porosité au vent et à la lumière qui améliore les conditions micro-climatiques et biologiques de la parcelle.

De plus, les conditions créées par la transition entre les différentes strates, favorisent la richesse écologique.

Plus la haie sera large, composée d'espèces variées et de différentes hauteurs et plus ces trois grands rôles seront renforcés.

Des bénéfiques agronomiques

Brise-vent : une haie protège efficacement (10 m protégés par mètre de hauteur de haie) si elle reste perméable au vent mais limite sa vitesse

Limitation de l'érosion : implantation racinaire et arrêt du ruissellement

Réservoir d'auxiliaires de culture : cortège varié de prédateurs naturels (insectes, oiseaux, chauve-souris, autres mammifères) des ravageurs des cultures

Aide à la pollinisation : de nombreuses espèces attirent des insectes pollinisateurs

Protection de la qualité des eaux : les haies de bord de cours d'eau filtrent les intrants agricoles et participent à leur dégradation. Elles limitent la dérive des produits phytosanitaires

Une source de biodiversité

Réservoir de biodiversité : habitat privilégié pour de nombreuses espèces animales et végétales : abri, zone de reproduction et d'alimentation (baies, fruits, proies...)

Corridor biologique : elles facilitent le déplacement de la faune dans les paysages agricoles et participent à l'équilibre écologique du territoire

Un élément structurant du paysage

qui participe à l'identité du territoire

Les secteurs agro-pédologiques du bassin-versant

La carte ci-dessous représente la division du bassin versant en grands secteurs, en fonction de critères pédologiques et paysagers. **Chaque secteur présente des contraintes propres en termes de conditions pédo-climatiques, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans la mise en place d'une haie.**

Les coteaux du nord du bassin versant :

Ces coteaux sont essentiellement viticoles, mais on y trouve aussi ponctuellement des céréales et du maraîchage ainsi que des terres dédiées à l'élevage, en mosaïque avec de vastes ensembles forestiers et de garrigues. Les sols y sont particulièrement diversifiés (grès, terrasses villafranchiennes, calcaires, marnes plus ou moins argileuses...). Sur cette zone, c'est principalement le niveau d'humidité du sol qui orientera le choix d'espèces à planter dans la haie. Les projets de nouvelles haies sur ce secteur permettront de renforcer les réseaux de haies existantes et d'améliorer la connexion entre les massifs forestiers et de garrigues.



La plaine de Mauguio - Lunel

L'agriculture sur cette plaine est très diversifiée : céréales, vignes, maraîchage, vergers... Les terrains sont majoritairement sablo-argileux, et plus limoneux à proximité des cours d'eau. La plantation de nouvelles haies est un enjeu important pour l'amélioration de la valeur agri-environnementale de ce secteur.



Les zones humides en bordure de l'Étang

Ces milieux humides herbacés sont dédiés à l'élevage de taureaux et de chevaux. Les haies présentes sont adaptées aux conditions particulières : niveau d'humidité élevé, salinité... L'enjeu sur ce secteur est le renforcement des réseaux de haies existantes.

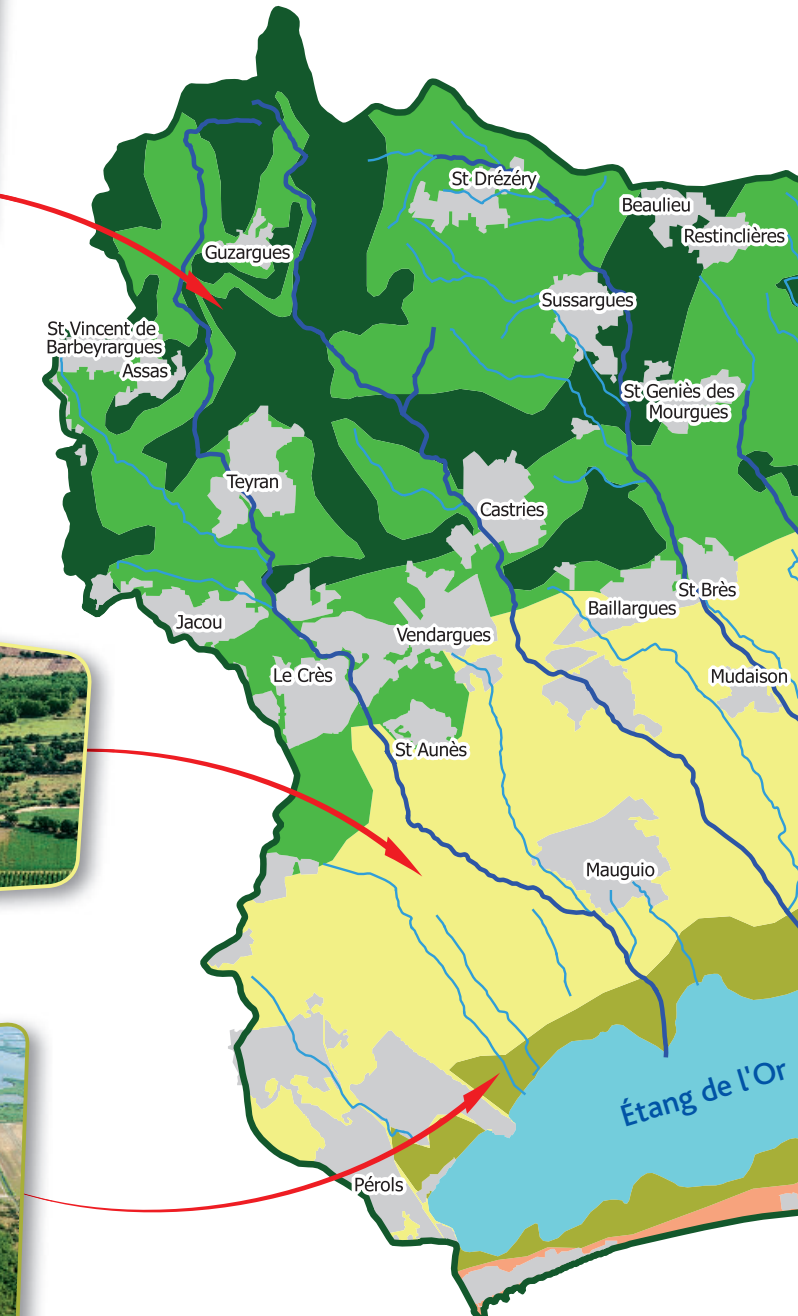


Sur le bassin versant de l'Étang de l'Or, les haies sont relativement bien préservées dans les garrigues au nord et dans les zones humides périphériques de l'étang. Ailleurs on les retrouve de façon ponctuelle sous forme de petits segments isolés. Plusieurs types de haies peuvent être distingués sur le territoire :

• **haies « libres »** : linéaires souvent naturels d'arbres et/ou d'arbustes entre les parcelles cultivées.

• **haies brise-vent** : plantées durant les trente dernières années pour remplir au mieux leur principal rôle, elles sont le plus souvent composées d'une seule espèce (cyprès ou peupliers). Elles sont donc particulièrement pauvres en biodiversité.

• **haies « ripisylves »** : ce sont les linéaires d'arbres le long des fossés et cours d'eau, adaptés aux conditions plus humides.



Support technique complémentaire du « Guide technique des pratiques favorables à la Biodiversité en agriculture »



Composer une haie

Quelles espèces planter ?

Des espèces locales : choisir des espèces adaptées aux conditions pédoclimatiques de la parcelle, afin d'assurer la pérennité de la haie, de conserver l'harmonie paysagère, de préserver et d'enrichir la biodiversité locale. Inspirez-vous des espèces rustiques que l'on trouve dans les milieux naturels au alentours (attention cependant aux espèces invasives déjà présentes !).

Des espèces diversifiées : pour favoriser la biodiversité, sélectionner une diversité d'espèces (au moins 5-6). La haie sera ainsi plus résistante aux maladies et vieillira mieux.

La diversité doit également se retrouver dans la hauteur des espèces (strates) :

- Arbres de haut jets : > 6-8m
- Arbustes : de 2 à 6m
- Arbrisseaux : < 2m

Bon à savoir...

• Les feuillus forment de bons brise-vents car ils assurent une bonne perméabilité au vent, grâce à leur feuillage dense mais non compact.

Où trouver les plants ?

Il est conseillé de se fournir auprès de pépinières de la zone méditerranéenne pour privilégier des plants adaptés aux conditions climatiques.

Pour les espèces forestières (*dans le tableau ci-contre) les pépinières indiquent les provenances, privilégier les origines méditerranéennes.

Lors du choix des plants, assurez-vous qu'il ne s'agit pas de variétés issues de sélections horticoles.

Renseignez-vous sur le choix des espèces ou pour savoir où trouver des plants (voir Contacts).

Attention ! Espèces à éviter :

• Espèces de la même famille que la culture pérenne adjacente : concurrence, sensibilité aux mêmes ravageurs (ex : les pommiers sont de la famille des rosacées, comme les amandiers, merisiers, etc. On ne choisira pas ces espèces pour des haies adjacentes aux vergers).

• Espèces sensibles aux mêmes ravageurs ou maladies que ceux de la culture pérenne adjacente (ex : éviter les saules en bordure de verger car ils favorisent les zeuzères).

• Espèces exotiques : pauvres en biodiversité, concurrence avec les espèces locales, risque d'introduction de ravageurs exotiques (ex : Olivier de Bohême, Faux vernis du Japon ou Ailante, Canne de Provence...).

• Espèces hybrides d'origine ornementale. Si on recherche un intérêt visuel ou paysager : feuillage coloré, fleurs... on privilégiera les espèces locales présentant ces caractéristiques (voir tableau).

• Espèces trop concurrentielles avec la culture adjacente (lumière, éléments nutritifs...).

• Cyprès : ils poussent rapidement mais sont pauvres en biodiversité et forment un « mur végétal » qui provoque des turbulences liées au vent et des dégâts dans les cultures.

Le tableau ci-dessous présente une sélection, représentative mais non exhaustive, des espèces d'arbres et d'arbustes locaux à privilégier pour constituer la structure de base des haies sur le territoire. Le choix de plantation doit être effectué en fonction du secteur dans lequel vous vous situez (se référer à la carte du territoire ci-contre). D'autres espèces leur sont complémentaires, voir notamment la liste des espèces péconisées sur le territoire de l'Étang de l'Or élaborée par le Symbo et le CBN (voir contact Symbo ci-contre)

| strate | Nom français | Nom latin | Coteaux viticoles | Plaine de Mauguio-Lunel | Zones Humides de bord d'étang | Basse plaine du Vidourle | Feuillage | Rôles alimentaires pour la faune | Héberge Auxiliaires | Intérêts paysagers | Remarques |
|-----------------------|-----------------------------|------------------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------------|--------------------------|-----------------|----------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| arbres | Chêne pubescent * | <i>Quercus humilis</i> | oui | oui | non | (oui) | Caduc | | ++++ | typique du paysage méditerranéen | |
| | Chêne vert * | <i>Quercus ilex</i> | oui | oui | non | non | Persistant | | +++ | typique du paysage méditerranéen | |
| | Erable champêtre * | <i>Acer campestre</i> | non | oui | oui | (oui) | Caduc | | ++ | | Héberge des acariens auxiliaires de la vigne (Typhlodromes). Peut être porteur de zeuzères et de pucerons du pêcher |
| | Erable de Montpellier * | <i>Acer monspessulanum</i> | oui | oui | non | non | Caduc | | | | |
| | Frêne oxyphyllé * | <i>Fraxinus angustifolia</i> | oui | oui | oui | (oui) | Caduc | | +++ | | Peut être porteur de verticilliose et de chancre à Pseudomonas, dangereux pour l'olivier voire le poirier et les fruits à noyau |
| | Merisier * | <i>Prunus avium</i> | oui | oui | non | oui | Caduc | | ++ | | Rosacée, à éviter en bordure de verger (pépins et noyau). Peut héberger le puceron noir du cerisier |
| | Micocoulier * | <i>Celtis australis</i> | oui | oui | non | oui | Caduc | | ++ | typique du paysage méditerranéen | |
| | Olivier commun | <i>Olea europaea</i> | oui | oui | non | non | Persistant | | | | |
| | Orme champêtre * | <i>Ulmus minor (ou campestris)</i> | oui | oui | oui | (oui) | Caduc | | +++ | | Héberge parasitoïde de la cicadelle verte (ravageur de la vigne). Sensible à la graphiose |
| | Peuplier blanc * | <i>Populus alba</i> | oui | oui | oui | (oui) | Caduc | | + | Port élané | Possibilité de multiplication par bouturage |
| Peuplier noir * | <i>Populus nigra</i> | oui | oui | oui | (oui) | Caduc | | + | Port élané | Possibilité de multiplication par bouturage | |
| Pommier sauvage | <i>Malus sylvestris</i> | oui | oui | oui | oui | Caduc | | | Floraison | Rosacée, à éviter en bordure de verger (pépins et noyau) | |
| Saule blanc | <i>Salix alba</i> | oui | oui | oui | (oui) | Caduc | | +++ | | Floraison précoce intéressante pour les insectes en sortie d'hiver | |
| arbustes | Amélanchier | <i>Amelanchier ovalis</i> | oui | oui | non | non | Caduc | | | Fleurs parfumées | Floraison tardive intéressante pour les insectes |
| | Arbousier | <i>Arbutus unedo</i> | oui | non | non | non | Persistant | | | | |
| | Bois de Sainte-Lucie | <i>Prunus mahaleb</i> | oui | oui | non | non | Caduc | | | | Rosacée, à éviter en bordure de verger (pépins et noyau) |
| | Cornouiller mâle | <i>Cornus mas</i> | oui | oui | non | non | Caduc | | ++ | | Floraison précoce intéressante pour les insectes |
| | Cornouiller sanguin | <i>Cornus sanguinea</i> | oui | oui | oui | oui | Caduc | | +++ | Jeunes tiges rouges | Nectar et pollen pour les insectes |
| | Filaire à feuilles étroites | <i>Phillyrea angustifolia</i> | oui | oui | oui | oui | Persistant | | | | A éviter en bordure d'oliviers |
| | Filaire à larges feuilles | <i>Phillyrea latifolia</i> | oui | non | non | non | Persistant | | | | A éviter en bordure d'oliviers |
| | Laurier-sauce | <i>Laurus nobilis</i> | oui | oui | non | oui | Persistant | | | | Feuillage persistant intéressant comme refuge hivernal pour les insectes |
| | Laurier-tin | <i>Viburnum tinus</i> | oui | oui | non | oui | Persistant | | ++++ | Fleurs et fruits | Feuillage persistant et floraison hivernale, intéressant pour les insectes |
| | Pistachier lentisque | <i>Pistacia lentiscus</i> | oui | oui | non | non | Persistant | | | | |
| Pistachier térébinthe | <i>Pistacia terebinthus</i> | oui | oui | non | non | Persistant | | | | | |
| Sureau noir | <i>Sambucus nigra</i> | non | oui | oui | oui | Caduc | | +++ | | Nectar et pollen pour les insectes | |
| Tamarin de France | <i>Tamarix gallica</i> | non | non | oui | non | Persistant | | | Typique en zones humides | Multiplication par bouturage facile sur les arbres autochtones | |
| Troène | <i>Ligustrum vulgare</i> | oui | oui | non | non | semi-caduc | | + | | A éviter en bordure d'oliviers | |
| arbrisseaux | Alaterne | <i>Rhamnus alaternus</i> | oui | non | non | non | Persistant | | +++ | Feuillage persistant parfumé | Feuillage persistant intéressant comme refuge hivernal pour les insectes |
| | Bruyère multiflore | <i>Erica multiflora</i> | oui | non | non | non | Persistant | | | Floraison importante | Floraison tardive (automnale) |
| | Buplèvre ligneux | <i>Bupleurum fruticosum</i> | oui | non | non | non | Persistant | | | | |
| | Chèvrefeuille d'Etrurie | <i>Lonicera etrusca</i> | oui | non | non | non | Caduc | | | | plante grimpante, floraison |
| | Chèvrefeuille des Baléares | <i>Lonicera implexa</i> | oui | non | non | non | Caduc | | | | plante grimpante, floraison |
| | Ciste de Montpellier | <i>Cistus monspeliensis</i> | oui | non | non | non | Persistant | | | | |
| | Eglantier | <i>Rosa canina</i> | oui | oui | non | oui | Caduc | | | Rosier sauvage | Rosacée, à éviter en bordure de verger (pépins et noyau) |
| | Fusain d'Europe | <i>Euonymus europaeus</i> | non | oui | non | oui | Caduc | | ++ | Fruits rouges persistants l'hiver | Peut être porteur de pucerons du pêcher. Fruits en hiver |
| | Pourpier de mer | <i>Atriplex halimus</i> | non | non | oui | oui | semi-persistant | | | | |
| | Prunellier | <i>Prunus spinosa</i> | oui | oui | non | oui | Caduc | | ++ | Floraison | Rosacée, à éviter en bordure de verger (pépins et noyau). Fruits en hiver |
| Séné bâtard | <i>Hippocrepis emerus</i> | oui | oui | non | non | Caduc | | | | | |
| liane | Lierre | <i>Hedera helix</i> | oui | oui | oui | oui | Persistant | | ++++ | | Floraison tardive intéressante pour les insectes. Concurrence les arbres, ne pas planter les premières années |

* Espèces forestières (voir le paragraphe ci-contre « Où trouver les plants ? »)

(oui) Les arbres de haut-jet ne sont pas préconisés dans la Basse plaine du Vidourle (voir carte « Les secteurs agro-pédologiques du bassin-versant »)

A planter uniquement en bordure de fossés ou de cours d'eau

Fruits

Intérêt mellifère/apicole

++++

+++

++

+

Très forte diversité d'auxiliaires
Forte diversité d'auxiliaires
Diversité d'auxiliaires moyennes
Faible diversité d'auxiliaires

Mettre en place et maintenir une haie

Il faut retenir qu'une « bonne » haie présente plusieurs strates, une bonne perméabilité au vent, et une grande diversité d'espèces, adaptées aux conditions du milieu ainsi qu'à l'objectif visé.

La démarche d'implantation d'une haie ne s'improvise pas. Elle se prépare, et s'inscrit dans la durée, pour 25 ans minimum !

Mise en place

Plants
Les jeunes plants (1 an) sont à privilégier. Ils présentent un bon taux de reprise, et coûtent moins cher que des plants plus âgés. Privilégier les plants en motte (la conserver humide jusqu'à la plantation). Il est possible de mettre des plants à racines nues, à condition de prévoir un arrosage dès la plantation et de façon régulière, au moins le temps que les plants reprennent (prévoir des jauges pour les stocker jusqu'à la plantation).

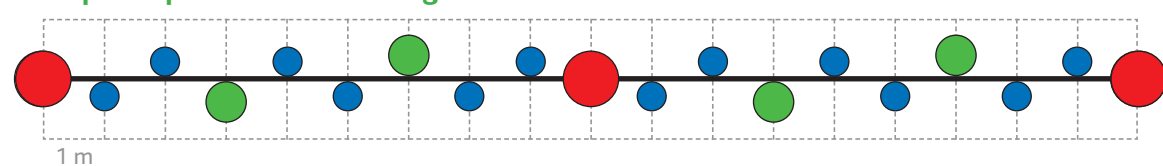
Paillage

Il peut être de plusieurs types (feutre, paille, copeaux...) et permet de réduire le développement des plantes herbacées et limite ainsi la concurrence hydrique. Il maintient également un taux d'humidité favorable au développement des plants.

Attention !

Le **paillage plastique** favorise le développement des campagnols. De plus, s'il n'est pas biodégradable, il est difficile à retirer.

Exemple de plantation sur une ligne :



- Hauts jets
6 à 8 m de hauteur
- Arbustes
2 à 6 m de hauteur
- Arbrisseaux
< 2 m de hauteur

Distances recommandées entre les plants :

- 5 à 10 m entre les arbres de haut jet,
- 2 à 5 m entre les arbustes
- 1 m entre les arbrisseaux

Étapes de plantation



Sous-solage



Travail de surface



Trou de bêche



Taille des racines



Filets de protection

Entretien

Une haie s'entretient les cinq premières années, pour favoriser la reprise des plants et former le tronc des arbres de haut jet. Ensuite un passage occasionnel suffit, pour la densifier et contenir l'espace qu'elle occupe (largeur et hauteur).

3 premières années :

- Remplacer les plants morts si les trouées sont importantes (2-3m)
- Tailles de formation en hauts jet dès la deuxième année
- S'assurer que les plants sont dominants et ne souffrent pas de la concurrence
- Effectuer la 2° ou 3° année un recépage à 20 cm des arbrisseaux pour étoffer le bas de la haie

A partir de la 4° année :

• Enlever les protections sur les plants, laisser celles des plants de haut jet si des dégâts sont constatés

A partir de la 6° année :

• Fauches en bordure et tailles d'entretien : bande enherbée, branches qui menacent de tomber / gênent le passage / font concurrence pour la lumière aux plantations,

- Maintenir les troncs morts et le lierre, très favorables pour la faune
- Contenir le développement latéral, tous les 3 à 5 ans selon la dynamique de développement

Calendrier d'entretien : de façon étalée, en évitant la période de reproduction de la faune, de mars à août.

| ENTRETIEN | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| développement latéral | | | | | | | | | | | | |
| fauche des bordures | | | | | | | | | | | | |
| taille formation arbre haut jet | | | | | | | | | | | | |
| recépages | | | | | | | | | | | | |

Important !

Laisser se développer les espèces qui s'installent spontanément.

Période conseillée

Période défavorable